



Etendue des travaux d'audit auprès des banques et négociants en valeurs mobilières Enquête effectuée par la CFB en 2007 sur l'exercice 2006

1. Introduction

Après les relevés des années 1978 (bulletin CFB 4, p. 5 ss), 1986 (bulletin CFB 18, p. 32 ss), 1998 (bulletin CFB 35, p. 25 ss), 2003 (bulletin 45, p. 81 ss) et de 2004 à 2006 (publication internet), la Commission des banques publie de nouveau les charges de révision des sociétés d'audit bancaires et boursières auprès des banques et des négociants en valeurs mobilières.

Depuis la présentation des rapports d'audit pour l'exercice 1996 resp. 1996/97, les sociétés d'audit bancaires et boursières doivent fournir chaque année ces données statistiques à la Commission des banques.

Ce relevé livre des indications permettant le cas échéant de procéder à des recherches ciblées. En outre, cette enquête constitue un élément important relatif à la surveillance des sociétés d'audit.

Il reste à préciser qu'un sondage quantitatif ne permet en général pas de tirer des conclusions quant à la qualité de la révision et du reporting. Il est également difficile d'évaluer et de déterminer les différents risques sur cette base et, enfin, ce serait une gageure de vouloir ainsi définir de manière satisfaisante la solution optimale – variable par essence – pour chaque révision individuelle.

La présente enquête relative à l'audit de l'exercice 2006 comprend les nouveautés suivantes :

- Nouveau formulaire de saisie : l'annonce des données se fait dorénavant selon la circulaire CFB 05/3 « Sociétés d'audit ». Les sociétés d'audit transmettent les données à la Commission fédérale des banques conformément au formulaire de saisie figurant à l'annexe 2 de cette circulaire. Une innovation matérielle a été introduite : les types d'audit sont subdivisés en audit des comptes annuels, audit prudentiel et autres tâches d'audit (tableau 7, ch. 2.6).
- Banques Raiffeisen : pour ce groupe bancaire, les charges d'audit avaient été jusqu'à présent recensées uniquement au niveau de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen, c'est-à-dire de la centrale à St-Gall. Avec l'attribution à PricewaterhouseCoopers SA du mandat de société d'audit bancaire et boursière des différentes banques Raiffeisen, précédemment en mains de l'inspectorat de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen, les charges globales d'audit du groupe Raiffeisen ont été intégrées à cette enquête pour la première fois au titre de l'exercice 2006. Les charges d'audit comprennent désormais tant les vérifications effectuées par PricewaterhouseCoopers et les honoraires facturés



que les frais de l'inspectorat pour toutes les banques Raiffeisen. L'ensemble des banques Raiffeisen forme un nouveau groupe bancaire pour cette enquête.

- Grandes banques : les sociétés d'audit des deux grandes banques communiquent désormais les charges de révision sur une base consolidée à la Commission fédérale des banques. Comme par le passé, les établissements bancaires appartenant au cercle des grandes banques ont été pris en compte dans ce groupe. Les chiffres fournis pour celui-ci concernent l'ensemble des charges d'audit en Suisse et à l'étranger. Pour ce qui est de la somme du bilan et de l'effectif du personnel, il s'agit également de chiffres consolidés.
- Comparabilité des données : du fait que le recensement des charges d'audit se fait pour la première fois conformément aux directives de la circulaire CFB 05/3, les données de l'exercice 2006 ne peuvent être comparées qu'en partie avec celles de l'exercice précédent. Les tableaux 6a, 6b et 8 ne sont en particulier pas comparables avec l'exercice précédent puisque les domaines comptes annuels, audit spécial selon la loi et audit spécial selon mandat n'existent plus. D'autres indications concernant la comparabilité des données figurent dans les textes relatifs aux différents tableaux.

L'objet de cette enquête et du rapport correspondant est le recensement de toutes les charges en heures et en francs de l'audit interne et externe pour l'exercice 2006. L'enquête comprend les frais d'audit relatifs à la surveillance consolidée des différents groupes bancaires et groupes de négociants en valeurs mobilières. Pour les banques et négociants en valeurs mobilières qui établissent des comptes consolidés, les sociétés d'audit doivent recenser, au niveau de la maison mère, les charges en relation avec la surveillance consolidée et/ou les comptes consolidés (y compris les frais des réviseurs suisses et étrangers).

Les évaluations se basent sur les chiffres communiqués par les sociétés d'audit. Afin d'assurer la comparabilité des évaluations, les heures consacrées par l'audit interne et externe sont converties en « année-personne » pour certains ratios, étant précisé que, à des fins de simplification, 1800 heures sont réputées correspondre à une année-personne.

Si, par la suite, il est question de banques ou du secteur bancaire, cela inclut le négoce en valeurs mobilières ainsi que les négociants en valeurs mobilières, à moins que ce ou ces derniers ne fassent l'objet d'une désignation spécifique. Les termes « exercice précédent » se réfère à la date du 31.12.2005 resp. à l'année 2005. Il convient par ailleurs de remarquer que certains tableaux peuvent comporter des différences d'arrondi de nature technique.



2. Résultats de l'enquête

2.1 Nombre d'établissements recensés / [Tableau 1](#)

Alors que le nombre des banques touchées par les enquêtes est resté inchangé, avec 331 établissements, celui des négociants en valeurs mobilières recensés est passé de 61 à 65 en 2006. Ainsi que cela a déjà été mentionné dans l'introduction, les données des grandes banques sont désormais recensées sous forme consolidée, de sorte que ce groupe ne comprend plus que deux unités.

2.2 Charges d'audit globales en années-personnes par genre d'établissement / [Tableau 2](#)

Pour l'exercice 2006, les réviseurs ont consacré 1641 années-personnes à leur tâche. Ce chiffre comprend pour la première fois l'ensemble des charges d'audit du groupe Raiffeisen.

Les frais d'audit ont augmenté dans les grandes banques (+19%, année précédente +8%), les succursales de banques étrangères (+27%, année précédente -12%), les banques en mains étrangères (+10%, année précédente +4%), les banquiers privés (+6%, année précédente +6%) et les négociants en valeurs mobilières (+22%, année précédente -4%). Par contre, ils ont diminué dans les banques cantonales (-2%, année précédente -5%), les banques régionales (-13%, année précédente -4%), les banques commerciales (-4%, année précédente -7%), les banques de gestion de fortune et boursières (-6%, année précédente -7%) ainsi que les autres banques (-8%, année précédente -4%). Les deux grandes banques représentent quant à elles 50% (année précédente 49%) de l'ensemble des charges d'audit.

2.3 Charges d'audit en années-personnes par rapport aux effectifs des établissements (par genre et taille des établissements) / [Tableau 3](#) et [Tableau 4](#)

Le **tableau 3** représente le rapport entre les charges d'audit en nombre d'années-personnes (total des heures de tout l'audit / 1800 heures = 1 année-personne de frais d'audit) et l'effectif total du groupe bancaire concerné, c'est-à-dire combien d'années-personnes d'activité d'audit correspondent à 100 employés de banque. Pour les grandes banques et les banques Raiffeisen, l'effectif de l'année précédente a été adapté.

Tous établissements confondus, ce rapport est en moyenne de 0.85%. Pour cent collaborateurs des établissements à contrôler, moins d'une année-personne a donc été consacrée en 2006 aux audits, ces chiffres étant toutefois fortement influencés par les



grandes banques. C'est notamment la prise en compte de chiffres consolidés pour les grandes banques qui a ramené ce ratio nettement en dessous de 1.

Le **tableau 4** fait apparaître le ratio précédent ventilé par catégories d'établissements ayant des effectifs différents. Le rapport des charges d'audit en années-personnes est sept fois plus grand dans les petits établissements (1 à 5 collaborateurs) que dans ceux occupant plus de 50 collaborateurs.

2.4 Répartition entre audit interne et externe et par genre d'établissement / [Tableau 5](#)

La part de la révision interne au contrôle global est toujours importante, mais elle a reculé entre les deux enquêtes.

Année	Activité d'audit en années-personnes				
	Total années	Révision interne		Audit externe	
		Années	Part	Années	Part
2005	1'410	921	65%	489	35%
2006	1'641	982	60%	659	40%

Concernant les banques cantonales, la part de la révision interne a légèrement reculé, à 85%; alors que dans le passé elle avait fortement diminué (de 97% en 1985 à 84% en 2002). Ce taux de 85% se situe toujours nettement au dessus de la moyenne. Cela provient de raisons historiques : jusqu'au début des années 90, les inspectorats des banques cantonales remplissaient en effet également la fonction d'organe de révision bancaire.

Pour ce qui est des variations par rapport à l'année précédente, on remarque qu'à l'exception des banques régionales (-1%), des banques de gestion de fortune et boursières (-1%), des succursales de banques étrangères (-5%) et des négociants en valeurs mobilières (-1%), la part de l'audit externe a augmenté. Pour les autres groupes bancaires, cette part a progressé entre 1% et 9%. Il convient de relever que la révision interne revêt nettement moins d'importance chez les négociants en valeurs mobilières que dans les banques.



2.5 Domaines d'activité de l'audit et leur part aux charges d'audit globales 2006 / [Tableau 6a](#) et [Tableau 6b](#)

Les **tableaux 6a** et **6b** décrivent l'importance des charges d'audit en années-personnes pour les différents domaines d'activité ainsi que la part de chaque domaine d'activité aux frais d'audit totaux. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction, les tableaux 6a et 6b ne sont pas comparables avec l'exercice précédent puisque les domaines comptes annuels, audit spécial selon la loi et audit spécial selon mandat n'existent plus.

La représentation montre clairement que l'audit externe n'occasionne davantage de charges que la révision interne que lors du contrôle des autres domaines. Presque la moitié des 413 années-personnes des autres domaines concernent les grandes banques où une grande partie des coûts découle du Sarbanes Oxley Act.

Pour l'audit **externe**, le contrôle des autres domaines accapare un tiers ou 213 années-personnes. 40% (273 années-personnes) du temps d'audit ont été consacrés au contrôle des opérations sur intérêts, aux commissions et au négoce. Quant à l'analyse du risque / planification et au reporting, ils représentent 109 années-personnes ou 16%. Le restant du temps d'audit (10% ou 64 années-personnes) revient au contrôle de l'informatique.

La révision **interne** consacre 47% de son temps de travail (457 années-personnes) aux opérations sur intérêts, aux commissions et au négoce. L'analyse du risque / planification accapare 16% (160 années-personnes) et le reporting 6% ou 62 années-personnes. Tout comme pour l'audit externe, la part du contrôle des autres domaines dans la révision interne est importante et représente un cinquième (200 années-personnes) du temps de travail. Le restant du temps d'audit (10% ou 102 années-personnes) revient au contrôle de l'informatique.

2.6 Types d'audit effectués en 2006 / [Tableau 7](#)

Le **tableau 7** indique les charges d'audit en années-personnes pour les différents types d'audit. Conformément aux attentes, les charges d'audit se répartissent entre les activités « audit des comptes annuels » (430 années-personnes ou 26%), « audit prudentiel » (592 années-personnes ou 36%) et « autres tâches d'audit » (613 années-personnes ou 37%). Alors que l'**audit externe**, du fait de sa fonction d'organe selon le droit des obligations, consacre trois fois plus de temps que la révision **interne** à la l'audit des comptes annuels, celle-ci assure, en comparaison de l'audit externe, nettement plus de la moitié du temps consacré l'audit prudentiel. La même comparaison montre que, pour ce qui est des autres tâches d'audit, la révision **interne** utilise trois fois plus d'années-personnes que l'audit **externe**.



2.7 Activité de l'ensemble de l'audit par genre d'établissement / [Tableau 8](#)

Cette évaluation montre comment l'activité de l'ensemble de l'audit externe et interne se répartit sur chaque domaine d'audit auprès des différents genres d'établissement. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction, le tableau 8 n'est pas comparable avec l'exercice précédent puisque les domaines comptes annuels, audit spécial selon la loi et audit spécial selon mandat n'existent plus.

Pour l'**analyse du risque / planification**, les réviseurs consacrent un dixième de leur temps à la plupart des genres d'établissement. Cette part oscille entre 4,1% (Banques Raiffeisen) et 19,2% (autres banques).

Pour les **opérations sur intérêts**, elle se situe entre 4,4% (négociants en valeurs mobilières) et 60,1% (banques Raiffeisen). Pour les banques cantonales, presque 30% du temps de l'audit est consacré aux opérations sur intérêts. Il convient également de mentionner la part relativement petite dans les grandes banques (6,9%).

La part des **opérations de commissions et de prestations de services** à l'audit oscille entre 8,6% (banques régionales) et 31,1% (banquiers privés). A noter de nouveau la part relativement petite dans les grandes banques (17,7%) et les banques cantonales (12,2%).

Concernant la part d'audit consacrée au **négoce**, les grandes banques (16%) se distancient nettement des autres groupes bancaires qui restent tous en dessous de 12%.

Pour ce qui est de l'audit des **autres domaines**, leur part s'établit entre 9,9% (banques Raiffeisen) et 28,5% (grandes banques).

La part d'audit de l'**informatique** oscille entre 14,0% (banques commerciales) et 3,1% (banques régionales et caisses d'épargne). La raison du ratio bas pour les banques régionales et les caisses d'épargne réside dans la solution informatique centralisée mise en œuvre par la majorité de ce groupe bancaire.

La part consacrée au **reporting** est inférieure à 4% pour les grandes banques. Pour les négociants en valeurs mobilières, elle est supérieure à 16%. Cela s'explique par le fait que l'établissement d'un rapport prudentiel entraîne une charge de travail fixe minimale et que la taille des différents établissements joue un rôle secondaire à ce propos.

L'analyse des dernières années montre que la part de l'activité d'audit par rapport aux domaines d'audit ne change pas de manière sensible et qu'elle reste pratiquement stable également dans les divers groupes bancaires. Les domaines d'activité de l'audit dépendent fortement de l'activité principale des banques et des négociants en valeurs mobilières. Cette conclusion est confortée par l'analyse portant sur plusieurs années.



2.8 Part des coûts d'audit aux charges d'exploitation 2006 par genre d'établissement / [Tableau 9](#)

Au cours de l'année 2006 sous revue, les **coûts** de l'ensemble de l'audit se montent en chiffres ronds à 552 millions de CHF, dont 260 millions de CHF ou 47% reviennent aux honoraires de l'audit externe et 292 millions de CHF ou 53% aux coûts de la révision interne. La part des **années-personnes** de la révision interne est de 60% (Tableau 5; ch. 2.4). Concernant surtout la révision interne, il s'agit avant tout d'ordres de grandeur et de tendances, car les sociétés d'audit ont recours partiellement à des estimations afin de rapporter les chiffres relatifs à l'organe interne.

En moyenne, les coûts de l'ensemble de l'audit se montent à 0,74% des charges d'exploitation, tout en oscillant entre 0,52% pour les grandes banques et 2,69% pour les banques Raiffeisen. C'est surtout auprès des petits établissements que les charges d'audit sont nettement supérieures à la moyenne. Dans certains cas, elles peuvent même atteindre un quart des charges d'exploitation, comme le montre le tableau 4 (ch. 2.3).

2.9 Coût moyen d'une heure d'audit externe par genre d'établissement / [Tableau 10](#)

Cette évaluation examine si les coûts moyens d'une heure d'audit externe divergent suivant le genre d'établissement. Les taux horaires calculés de l'audit externe constituent des valeurs moyennes et peuvent présenter des écarts importants vers haut et vers le bas.

Les taux horaires appliqués varient entre autres en fonction de la complexité et du volume des mandats, du recours à des spécialistes et de l'organisation de la banque.

Pour l'établissement du rapport de cette année, les coûts moyens d'une heure d'audit externe ont été calculés une fois sans les grandes banques et une fois avec elles. Alors que la moyenne globale sans les grandes banques se monte en 2006 à 243 CHF, la moyenne de tous les établissements (y compris les grandes banques) est de 219 CHF. Les raisons de cette différence sont multiples. D'une part, le taux de réalisation des heures imputables est probablement inférieur pour les grandes banques que pour les autres groupes bancaires; d'autre part, des taux horaires différenciés sont probablement appliqués en Suisse et à l'étranger. Les coûts moyens d'une heure d'audit externe oscillent entre 202 CHF pour les grandes banques et 260 CHF pour les banques cantonales.